

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{rs}
NIVRLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 55 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. mat.	Express.
4 — 30 — —	Express.	11 — 49 — matin,	Omnibus.
3 — 47 — —	Poste.	6 — 23 — soir,	Omnibus.
9 — 4 — —	Omnibus.	10 — 11 — —	Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.	3 heures 4 minut. matin,	March.-Mixte.
		7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Posté, 24 f. »
Six mois, — 10 — — — 13 — »
Trois mois, — 5 — 25 — — 7 — 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Une lettre de Rome du 25 annonce que le gou-
vernement avait envoyé des renforts à la garnison
de Bénévent. Ces renforts avaient traversé le ter-
ritoire napolitain sans armes, selon les traités. Ils ont
été insultés, puis repoussés de Bénévent et obligés
de revenir. Le gouverneur s'était retranché dans la
forteresse. Le général Lamoricière a envoyé une
colonne pour surveiller la frontière de Toscane. —
Havas.

On écrit de Mostar, le 14 août, à la Gazette de
Trieste :

« Comme on pouvait s'y attendre, la persécution
des chrétiens vient d'éclater ici. Quelques Monté-
negrins qui avaient quitté leur pays à cause de
crimes qu'ils avaient commis s'étaient sauvés dans
l'Herzégovine. Ils se donnèrent pour des capitaines
monténégrins et on crut à leurs affirmations. Vassif
pacha, gouverneur de l'Herzégovine, le crut égale-
ment, et s'adressa au prince de Montenegro pour
qu'il rappelât ces individus.

« Le prince demanda au pacha de lui envoyer des
hommes de confiance pour qu'il arrangeât l'affaire
avec et qu'il pacifiât le pays d'un commun accord en
s'emparant des malfaiteurs. Le pacha promit d'é-
crire, mais n'envoya personne pour prendre des
mesures en vue de l'arrestation des uscoques; il
devra donc supporter la responsabilité de tout ce
qui pourra arriver dans l'Herzégovine. Derwisch
pacha crut devoir agir d'après ses propres inspira-
tions et réunit des troupes régulières et des bachi-
bouzouks sur la frontière monténégrine.

« Il se rendit lui-même à Nevesigne avec des ni-
zams et des bachi-bouzouks, et convoqua plusieurs
woiwodes en leur promettant sa foi s'ils rassem-
blaient tous les glavars de l'Herzégovine à Neve-
signe. Il donna sa parole aux woiwodes chrétiens
qu'il n'entreprendrait rien contre les chrétiens et
les glavars. Les woiwodes amenèrent les glavars à
Nevesigne, le siège de Dervisch, et là tous furent
arrêtés et enchaînés.

« Ensuite Ali pacha conduisit ses troupes à Gatsko
et dans les environs, le long de la nouvelle frontière
du Montenegro, et occupa toute la contrée. Comme

si le signal en eût été donné, on attaqua alors les
chrétiens dans toute la contrée vendredi 14 août, et
les meurtres, les incendies, le pillage commen-
cèrent.

« Les villages de Jassenek, Zanjevico, Izgore,
Beruchice furent brûlés, les hommes furent mas-
sacrés en partie; quelques-uns d'entre eux parvin-
rent à se sauver, d'autres furent emmenés en escla-
vage. Les femmes et les filles furent maltraitées sous
les tentes turques et les enfants tués. On tua les cinq
fils du woiwode Bogdan, plusieurs petits enfants du
woiwode Zemmic et son fils plus âgé; à d'autres on
arracha les cheveux avec la peau de la tête.

« Ces massacres eurent lieu le 11 et le 12 août
et ne finirent que parce que les chrétiens qui res-
taient s'étaient réfugiés dans les bois et les monta-
gnes. Toute la contrée de Gatsko, Pova, Drobujak,
Rudine, Benjani, jusqu'à la frontière de la Dalma-
tie, en a été alarmée, et on a lieu de craindre
maintenant une insurrection générale des chrétiens
ou des Turcs. On assure qu'on a trouvé en tout, dans
un seul jour, 70 morts et 160 maisons brûlées.

« Les Turcs ont pris tout ce qu'avaient les chré-
tiens, notamment les troupeaux. Ici, à Mostar, on
craint que ces événements ne restent pas isolés. Les
esprits sont très-agités, ainsi qu'à Scotari et à
Sarajewo. »

DEUX-SICILES.

D'après les dernières dépêches que nous recevons,
la situation de Naples devient de plus en plus grave.
Les mouvements insurrectionnels se propagent avec
rapidité dans les provinces, et la défection des trou-
pes prend des proportions chaque jour plus étendues.

Une panique croissante domine tous les esprits à
Naples, malgré la tranquillité matérielle qui se
maintient encore en cette ville.

On croit que le roi François II, dans cette situa-
tion presque désespérée, a fini par se déterminer à
quitter très-prochainement sa capitale.

Les dernières nouvelles de la Calabre et l'attitude
de la marine, que nous avons constatée plusieurs
fois, auraient décidé le roi à prendre cette résolu-
tion.

« Si, comme je l'espère, M. Tiburce rentre en grâce
auprès de vous, je ne serai plus un obstacle ni un pré-
texte. La raison reviendra avec la réflexion; votre fils
verra les choses comme elles doivent être vues, et lors-
qu'il ne sera plus sous l'impression d'une intimité qui a
pu le tromper sur ses véritables sentiments, la certitude
de ne plus ni me revoir ni me retrouver contribuera, j'en
suis bien convaincue, à dissiper une illusion dont je ne
puis même me trouver honorée; car elle est née bien
plutôt des circonstances que de son objet.

« N'ayez point de souci en ce qui me concerne. Grâce
à vous; je possède les ressources nécessaires pour vivre
honorablement, car je puis travailler; grâce à M. Du-
mont, j'espère être à l'abri de la plupart des dangers
auxquels j'eusse été exposée sans ses pieux conseils.

« Adieu donc, mon cher bienfaiteur, et pardonnez
à la cause involontaire des chagrins que vous éprou-
vez.

« Votre éternellement dévouée,
» MARTHE LÉONIE. »

« Pauvre enfant! sa délicatesse et son honnêteté me
remuent, fit M. Dilois en essayant une larme d'attendris-
sement.

« C'est comme moi, ajouta M. Dugenes, en faisant

Presque toutes les correspondances qui viennent
de Naples se terminent par cette phrase stéréoty-
pée : « Naples est tranquille. » Tranquille, soit!
mais de tous ceux qui ne prennent pas part au mou-
vement, une moitié se sauve et les autres tremblent.

Les premiers faits divers que nous lisons dans les
quelques journaux qui viennent de paraître racon-
tent les désastres occasionnés par les salves d'artil-
lerie du 15 août. Dans les églises, au premier coup
de canon tiré sur mer, le sauve-qui-peut général a
été accompagné de graves accidents.

Ces jours derniers on entendit dans la rue de To-
ledo la détonation d'une arme à feu. Aussitôt mai-
sons, magasins et boutiques, de fermer leurs portes;
grandes et petites voitures d'emporter les fuyards;
« Un lieutenant-colonel de la garde royale, dit une
correspondance, s'avança alors pour nous expliquer
que ce coup était fortuit et bien intentionné. Ah!
monsieur le colonel, s'écrie un audacieux, nous
nous recommandons à vous, nous sommes tous frè-
res, maintenant. — Oh! monsieur, je le sais bien,
répondit l'officier. Et je ne sais lequel tremblait du
peuple ou des soldats. »

Ce détail nous semblerait une mauvaise plaisan-
terie du correspondant en belle humeur, si le même
fait n'était raconté par la Presse. La lettre publiée par
ce dernier journal ajoute que la police a fait une en-
quête, et elle a appris qu'un chat, dans ses ébats
folâtres, a fait partir le fusil d'un garde national.
Voilà l'origine de cette folle panique.

A cela près Naples est tranquille.

Il n'en est pas de même en province.
Là, l'insurrection gagne tous les jours du terrain.
Les Pouilles, la Basilicate, les Calabres, les deux
principautés, celle de Salerne et celle d'Avellino,
le comté de Molise sont plus ou moins soulevés.

Foggia et Potenza ont des gouvernements provi-
soires. Sur quatorze provinces, six ou sept se sont
insurgées. Seules, les Abruzzes ne bougent pas,
probablement parce qu'on y fait courir le bruit que
le général Lamoricière s'y porterait en cas de ré-
volte.

Le général Floras, commandant le territoire des
Pouilles, écrivait le 19 au ministre de la guerre, on
me l'assure, la dépêche suivante de Bari :
« Avant-hier Foggia s'est insurgée. La garnison,

FEUILLETON

LE MARCHÉ DE LA SAINT-JEAN.

(Suite.)

M. Dugenes lut.

« Monsieur et mon bienfaiteur,

« Vous ne tarderez pas à savoir le motif réel du départ
de M. Tiburce, si déjà vous ne le connaissez. Sans l'a-
voir ni voulu ni souhaité, je suis devenue la cause inno-
cente d'une résistance que j'ai vainement combattue avec
les armes de la raison, et en montrant l'abîme qui sépare
l'enfant perdue et désavouée du fils de famille entouré
de l'estime et de la considération, l'orpheline sans nom
de celui qui en possède un honorablement porté.

« Il ne pouvait, un seul instant, entrer dans ma pen-
sée de payer un bienfait par un acte d'ingratitude, et de
faire regretter l'acte charitable auquel je dois le peu que
je suis. J'ai compris que ma présence chez vous n'était
possible à aucun titre; aussi je quitte cette maison où j'ai
passé les plus heureuses années de ma vie, en emportant,
gravé au fond de mon cœur, l'imperissable souvenir de
vos bienfaits.

« Ce pendant, il ne fallait pas beaucoup d'oreille
pour distinguer la différence des deux émotions.

M. Dilois haussa légèrement les épaules en signe d'in-
crédulité.

« Si vous étiez vraiment touché, dit-il, savez-vous
ce que vous feriez ?

« Que voulez-vous que je fasse ?

« Votre demande me prouve qu'il est inutile que je
m'explique. Venons au fait. Dans quel but êtes-vous
ici ?

« Dam! monsieur Dilois, pour vous demander un
conseil.

« Et quel conseil souhaitez-vous? répliqua le notaire
d'un ton presque ironique, car vous ressemblez à beau-
coup de consultants: ils demandent un avis à la mesure
de leurs idées.

« Ne comprenez-vous pas que je veuille ramener Ti-
burce ?

« Assurément, et vous voulez que je sois votre inter-
médiaire ?

« Vous seul pouvez me rendre ce service. Vous voyez
que la déclaration de Marthe et son départ simplifient
bien les choses.

« C'est-à-dire que vous espérez ramener plus facile-
ment Tiburce à vos idées ?

composée de dragons, a fait cause commune avec le peuple et a crié avec lui : Vive Victor-Emmanuel! Vive Garibaldi! J'ai envoyé deux compagnies du 13^e de ligne, lesquelles ont suivi l'exemple des dragons. Je m'y suis rendu personnellement, voulant faire sortir les troupes de la ville de Foggia. Elles ont commencé par m'obéir et se mettre sous les armes; puis au moment du départ, peuple et troupes ont fraternisé et j'ai été obligé de m'en retourner avec mon état-major.»

Le même fait s'est produit sur plusieurs autres points du territoire.

Voici maintenant ce qui se passe en mer : L'amiral Salazar, qui dirige les croisières, écrivait dernièrement au gouvernement napolitain la dépêche télégraphique suivante :

« Garibaldi vient de recevoir un gros vapeur armé de 18 canons rayés et chargé de plusieurs milliers de carabines perfectionnées, peut-être la *Queen-of-England*. Si vous ne m'envoyez pas la *Bourbon* en renfort, je quitte la croisière. »

Le ministre de la marine a cru devoir se conformer à cette demande; mais les machinistes sont tombés malades pour le quart d'heure, et la *Bourbon* reste dans le port.

L'équipage du *Fieramosca* s'est révolté et a mis les officiers à fond de cale. En général les marins ne sont pas pour François II.

Ce qui fait dire au *Monde* :

« Les exploits de la flotte napolitaine continuent; elle laisse invariablement passer l'ennemi; c'est sans doute la première fois qu'un phénomène aussi étrange se manifeste, mais la question ne sera véritablement décidée que par les troupes de terre. Les insurgés font beaucoup de bruit de succès dus à la surprise. La fidélité d'une petite partie de l'armée suffira pour rétablir l'équilibre. »

Ainsi, si la marine fait défection, c'est la troupe de terre qui décidera la question; et probablement, au moment où nous écrivons, on voit la solution se dessiner. (Le Pays)

Naples, 25 août. — L'insurrection à Pozzani n'a pas été combattue; on y a proclamé la dictature de Garibaldi. Les journaux de Naples publient un appel à l'insurrection. Le ministre de la guerre et le général Bosco sont partis à la tête de six bataillons conduisant des renforts sur le théâtre de la guerre après avoir appris télégraphiquement que les généraux à Reggio se défendaient mollement.

Cinquante tirailleurs ont débarqué de navires piémontais. Une lutte sanglante a eu lieu avec des gardes royaux; ils se sont rembarqués.

Marseille, 26 août. — Naples, 25 août. — Plusieurs bersaglieri piémontais ayant été tués et blessés dans une rixe avec des tirailleurs napolitains, M. Villamarina aurait déclaré que, les Napolitains ayant été les agresseurs, il se croyait fondé à demander une réparation immédiate. Aucune réponse n'avait encore été faite à cette réclamation au départ du courrier.

Une émeute à Naples paraît imminente; des appels à la révolte sont distribués publiquement et un mouvement à Salerne est annoncé comme étant très-prochain.

Livourne, 27 août. — Le pro-dictateur de Potenza armé, dit-on, dix mille hommes.

M. de Martino a annoncé officiellement au corps

— Dieu me garde de violenter ses sentiments! il apprendra tout le temps de s'habituer à l'idée d'épouser M^{lle} Marbeuf. Quand quelques mois auront passé dessus, il sentira que la raison est de mon côté, et alors on verra.

— Mais d'ici là ?

— Je verrai le père. Les circonstances politiques sont telles qu'il ne demandera pas mieux que d'attendre.

— C'est possible, mais croyez-vous que Tiburce reviendra aussi facilement qu'il est parti ?

— M. Marbeuf a des amis dans l'état-major et au ministère de la guerre; d'ailleurs notre fugitif sera remplacé avant d'avoir passé la frontière.

— Toujours le même! Vous prenez vos souhaits et vos volontés pour des faits accomplis. L'instant est grave. A l'heure où nous sommes, il ne s'agit pas de promener le drapeau de l'empire de royaume en royaume; l'empire finit, c'est clair; c'est le pays qu'il faut défendre. Tiburce a trop de cœur pour se prêter à vos desirs. Revenir maintenant de la façon que vous désirez, ce serait désertier.

M. Dugenes parut désappointé, et cette impression fit bientôt place à un vif sentiment d'inquiétude, car au fond il aimait son fils avec les entrailles d'un père.

— Qu'ai-je fait, mon Dieu? dit-il en embrassant

d'un jet de la pensée les dangers que courait le jeune homme.

— Vous commencez donc enfin à voir les suites de votre impérieuse rigidité ?

— Oh! s'il arrivait malheur à ce pauvre garçon, je n'y survivrais pas, répliqua M. Dugenes tout-à-fait bouleversé.

Le notaire en eut pitié.

— Il ne faut pas voir les choses d'une façon trop logobré. Si la guerre — une guerre comme celle-là surtout — a ses dangers, elle a aussi ses chances. Dieu est tout-puissant et ses voies nous sont inconnues. Faites votre devoir et fiez-vous en lui. J'écrirai.

— Et moi-même je porterai la lettre, reprit M. Dugenes en passant du découragement à l'ardeur. Il faudrait que Tiburce n'eût pas de cœur pour résister à mes prières. Je me mettrai, s'il le faut, à sa merci; mais avant tout qu'il ne soit point exposé à des dangers qui me font frémir.

Huit jours après cette entrevue, M. Dugenes montait en chaise de poste et prenait la route de la Franche-Comté.

(La suite au prochain numéro.)

diplomatique la défection des deux brigades napolitaines à Reggio et la reddition du fort. — Havas.

On écrit de Shang-Hai, au *Réveil de l'Orient*.

Shang-Hai, 7 juin. — L'insurrection chinoise, qu'on avait crue un instant assoupie, vient de se signaler par des faits qui peuvent influer considérablement sur la situation des Européens en Chine et sur la condition désespérée dans laquelle se trouve en ce moment la dynastie tartare. En quelques semaines, les nationaux ont forcé les troupes impériales à abandonner les environs de Nan-King et se sont rendus maîtres d'abord de Sou-Tcheou, ensuite d'une foule d'autres localités et de villes fortes. Une place qui tient encore, au moment où je vous écris, Hang-Tcheou, est la seule qui empêche les rebelles d'être maîtres de tout le territoire entre Nan-King et la mer.

La panique est très-grande à Shang-Hai : les affaires sont absolument nulles. On s'attend à une attaque des insurgés sous peu de jours. Les alliés ont pris des précautions en vue de cette éventualité, mais elles ne paraissent guère rassurer les Chinois qui abandonnent la ville en foule.

De nombreuses exécutions de prisonniers de guerre ont déjà eu lieu, et leurs têtes, attachées par leurs longues queues, ont été suspendues à la brèche des forts. Je n'ai jamais vu de spectacle plus affreux que ces têtes jaupâtres et déchirées, avec des yeux ternes et tout ouverts, se dessécher ainsi au grand jour et à la vue de tous les passants.

Le droit de condamner à mort a été conféré par le gouvernement tartare à une foule de petits employés qui en usent largement. Le taotai de Shang-Hai en a fait le plus odieux usage. Tous les rebelles faits prisonniers sont, sans exception, mis à mort. La semaine dernière le taotai a fait exécuter 42 Chinois soupçonnés d'affiliation avec les rebelles. Leurs têtes ont été mises dans de petites cages d'oiseaux sur le pont de Sou-Tcheou : quand la pourriture s'y est complètement manifestée, on donne ces têtes à ronger aux chiens.

Hier la police de Shang-Hai a arrêté 210 personnes qui doivent être jugées, ce qui revient à dire mises à mort demain. Aujourd'hui plusieurs exécutions ont eu lieu à la porte du Nord. M'y étant rendu, on m'a fait entrer dans une petite cour contiguë au bureau de police : une douzaine de Chinois y alignaient des lames d'un pied de long, en mauvais acier, avec un dos très-large : c'étaient de petits coupe-têtes.

Les prisonniers furent conduits par des soldats qui les tenaient par leurs queues nouées ensemble. Dans la cour de la prison, j'en ai vu 100 à 150 gisant à terre, presque les uns sur les autres, et également attachés par leur queue : tous étaient accusés d'un crime punissable de la mort. Aucun signe de frayeur n'apparaissait sur ces hideux visages, la plupart calmes, immobiles, indifférents. Aussitôt que les premiers furent sortis du tribunal, où ils ne restèrent que quelques instants, on apporta un billot au milieu de la cour, et les bourreaux commencèrent à entailler les têtes avec leurs couteaux. Je dis entailler, parce qu'il me répugne de décrire l'odieux façon dont se sont pratiquées ces exécutions. Une tête une fois tombée, une autre lui succédait sur le même billot, et la même opération recommençait. Les patients, sur lesquels jaillissait le sang des exécutés, se traînaient tranquillement au

supplice. J'ai vu deux frères s'y succéder sans qu'aucune émotion se manifestât sur leur visage. Quand j'ai quitté la prison les bourreaux n'avaient pas achevé, à beaucoup près, leur journée et leur travail. On commençait seulement à transporter les têtes dans un cour latérale où j'ai vu un jeune enfant, de onze à douze ans, tournant en tous sens et examinant une tête encore ruisselante de l'un des suppliciés...

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Le Conseil général de Maine-et-Loire a commencé lundi sa session de 1860, sous la présidence de M. Louvet, qui a ouvert la séance par le discours suivant :

« Messieurs,

« L'année dernière, notre session s'ouvrait au moment où une glorieuse campagne se terminait par une paix plus glorieuse encore, et nous félicitions l'Empereur d'avoir su s'arrêter au milieu de ses triomphes, plus grand par sa modération que par ses victoires mêmes. Depuis ce temps, l'annexion à la France de deux provinces au pied des Alpes, en donnant de ce côté des limites plus normales à nos frontières, a montré au monde que c'est la paix et non la guerre, qui fait désormais les meilleures conquêtes. Cependant, Messieurs, la France est encore engagée dans deux expéditions lointaines : En Chine, elle venge une insulte faite à notre pavillon; en Syrie, elle punit les odieux massacres des chrétiens, nos frères. Accompagnons de nos vœux les braves soldats qui portent si loin et si noblement le drapeau de la France, et remercions l'Empereur d'avoir compris si bien et si vite les généreux élans du sentiment national.

Notre mission, à nous, Messieurs, n'est point politique. Sous l'égide d'un gouvernement national et fort, développons hardiment tous les germes de prospérité que renferme notre vieil Anjou; unissons-nous à l'honorable administrateur qui dirige nos affaires départementales pour étudier et résoudre les questions qui intéressent le présent et l'avenir de la belle contrée dont nous sommes les représentants. Appliquons nous surtout, dans ce siècle où l'erreur abonde, à soutenir et à propager de plus en plus parmi nos excellentes populations ces éternelles idées de justice et de bon sens qui planent au-dessus des agitations de la politique, et qui seules peuvent assurer le bonheur des individus, des familles et des nations.

« Depuis notre dernière séparation, Messieurs, un vide douloureux s'est fait dans nos rangs. La mort nous a enlevé M. le président Delavaud, qui avait conquis les vives sympathies du conseil par la droiture et la solidité de son esprit, l'aménité de son caractère, la dignité de sa vie. Le nouveau membre que les électeurs ont appelé à recueillir parmi nous l'héritage de son siège, recueillera bientôt aussi, j'en ai l'espérance, l'héritage de l'affectueuse estime dont nous entourions son regrettable prédécesseur. »

M. le préfet a présenté ensuite son rapport sur les affaires départementales. Nous espérons pouvoir, comme les années passées, tenir nos lecteurs au courant des travaux aussi utiles qu'intéressants de notre conseil général.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Les courses de Saumur, qui devaient avoir lieu dans la prairie d'Artannes, sont rapprochées de la ville; l'hippodrome sera établi dans la prairie de Varrains.

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR. CONCOURS DE 1860.

Programme.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Article premier. — Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur appelle à concourir les cultivateurs et les éleveurs de bestiaux des races chevalines, bovines et porcines.

Art. 2. — Un concours de labourage et d'animaux domestiques aura lieu le dimanche 16 septembre sur une pièce de terre, située commune de Saint-Florent appartenant à M. de la Frégeolière et exploitée par Champion.

Art. 3. — Les concours seront dirigés par une Commission du Comice, sous la présidence de M. le Préfet de Maine-et-Loire ou de M. le Sous-Préfet, en son absence.

Art. 4. — MM. les membres de la Société Industrielle de Maine-et-Loire et de la Société Impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, sont invités à honorer de leur présence ces solennités agricoles, et à délivrer les prix aux vainqueurs.

Art. 5. — Des exemplaires du programme seront adressés à MM. les Maires de l'arrondissement et des communes limitrophes, avec prière de lui don-

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^e GUÉRIN, notaire aux Ponts-de-Cé.

VENTE

Aux enchères publiques et en un seul lot, d'une

MAISON ET DÉPENDANCES,

Pré et Pâturage,

Situés au Plessis-Mazeau, commune de Mûrs, canton des Ponts-de-Cé.

Le dimanche 23 septembre 1860, à midi, en l'étude de M^e GUÉRIN, notaire aux Ponts-de-Cé.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le tribunal civil de Saumur, le 4 août 1860, enregistré.

Et à la requête de M. Guillaume-Théobald Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, rue Duncan,

Agissant au nom et comme syndic de la faillite du sieur Henri-Mathieu Lepron, marchand boucher, demeurant à Saumur.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci-après désignés, le dimanche 23 septembre 1860, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Guérin, notaire aux Ponts-de-Cé, commis à cet effet.

DÉSIGNATION.

1° Une maison, composée d'une chambre à feu et une boulangerie, un grenier au-dessus, une écurie et une loge couvertes en bourre; le tout joignant au levant au chemin, au midi une allée d'exploitation, au couchant Henri Vétault, et au nord Alexandre Vétault.

2° Une portion de pâturage, de la contenance de 2 ares 43 centiares, joignant au levant un chemin, au midi Mathieu Lepron, au couchant et au nord Henri Vétault.

3° Et une portion de pré, nommée le Pré-Barbot, contenant 5 ares 20 centiares environ, joignant au levant Henri Vétault, et des autres côtés Alexandre Vétault.

Ces biens seront mis en vente en un seul lot, sur la mise à prix de sept cents francs, les frais en sus, ci... 700 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué pour-

suivant, rue Cendrière, 8, à Saumur;

2° A M^e GUÉRIN, notaire aux Ponts-de-Cé.

Dressé à Saumur, le 27 août 1860.

BEAUREPAIRE, avoué-licencié.

Enregistré à Saumur, le 30 août 1860, 1^{er} c^o. Reçu 1 franc 10 centimes, dixième compris. (417)

Signé : P. VING.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON,

Située au Pont-Fouchard,

Dépendant de la succession de M. MONESTE, occupée par M. Lefevre, composée de bâtiments avec rez-de-chaussée et premier étage, greniers; écurie, remise avec greniers, cour et jardin entouré de murs, pompe; le tout contenant 10 ares.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

ADMINISTRATION DES DOMAINES.

Par jugement du 28 juin 1860, le Tribunal civil de Saumur a autorisé l'Administration des domaines à remplir les formalités prescrites par les articles 770 et suivants du Code Napoléon, préalablement à l'envoi en possession des successions en déshérence des nommés :

1° René-Isaï Philipponneau, ancien fabricant, décédé à Nueil, le 17 mars 1846;

2° Joseph Fondin, peintre-vitrier, décédé à Saumur, le 11 juillet 1851;

Et 3° Pierre Malet, ancien marchand, décédé à Saumur, le 15 septembre 1851. (419)

M. BLANDIN,

Commissionnaire,

Préviens les habitants de cette ville qu'il reprend toutes les commissions et courses que l'on désirera lui confier.

Il est logé Grand'Rue, n° 35, maison Doyen. (420)

UN HOMME, âgé de trente ans, désire trouver un ou deux chevaux à soigner à Saumur.

S'adresser rue Beaurepaire, Café Saumurois. (421)

M^e MAUBERT, huissier, demande UN CLERC de suite. (414)

Une maison de draperie et rouennerie en gros demande UN APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e HERVÉ, notaire à Savennières (Maine-et-Loire).

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

LA BELLE PROPRIÉTÉ DE CHEVIGNÉ,

Avec Château, Parc, Bois, Fermes et Réserves,

D'un ensemble de 70 hectares, située en la commune de Saint-Georges-sur-Loire, à 20 kilomètres d'Angers, 4 kilomètres du chemin de fer de Tours à Nantes et de la Loire.

S'adresser à M^e HERVÉ, notaire à Savennières, et à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (371)

Etudes de M^e BEDON, notaire aux Rosiers, et de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

en totalité ou par parties,

UNE FERME,

Située à la rue Pichon, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

Cette ferme actuellement exploitée par le sieur Etienne Baranger, dont le bail expire le 1^{er} novembre 1860, consiste en 22 morceaux de terre et pré, contenant ensemble 9 hectares 75 ares. Facilités pour le paiement.

ET A LOUER

pour entrer en jouissance de suite

UNE MAISON DE MAITRE,

située rue Pichon, AVEC REMISES, ÉCURIES ET JARDINS.

S'adresser pour les renseignements et pour traiter auxdits notaire, et voir, pour ample désignation, les placards affichés. (407)

A VENDRE,

Un petit Jardin en plein rapport avec Pavillon composé de plusieurs pièces et servitudes, situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. Godfroy, imprimeur, Grand'rue, ou à M. Clouard, notaire.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

La MAISON de M. de CHAUMONTEL, située à Saumur, petite rue Beaurepaire, actuellement occupée par M. le capitaine ALAVENNE, et consistant en : salle à manger, salon de compagnie, office, cuisine, chambres au premier étage, mansardes, greniers, jardin, écurie et remise. (354)

MAISON A LOUER

Présentement.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n° 10. S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

A LOUER

Présentement,

Écurie à deux chevaux, belle remise, et grenier à fourrages.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (274)

UNE MAISON DE BLANC

Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

M. SIMON, huissier à Saumur, demande un CLERC.

Il donnera la préférence à un jeune homme qui sortira de classes aux vacances prochaines. (347)

AVIS.

La Maison de Banque A. SERRE, 3, rue d'Amsterdam, a l'honneur d'informer le public qu'elle ouvre des comptes courants, avec chèques, à 4 p. %. Les avances sur titres sont faites au taux de la Banque de France, avec 1 f. 25 c. de commission par mille francs prêtés. Négociations de titres aux conditions officielles. Envoi immédiat des sommes. (368)

Saumur, P. GODET, imp.

ABONNEMENTS

Un an, 6 mois.

PARIS 15f. 8f.

DÉPARTEMENTS 18f. 10f.

Corse, Algérie

Étranger, selon le tarif postal.

7^e Année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

La France élégante n'a plus besoin aujourd'hui de justifier son succès toujours croissant et la place importante qu'elle occupe au premier rang des publications du même genre : l'accueil qu'elle a reçu lui est un sûr garant des sympathies nombreuses qu'elle a fait naître, et elle ne négligera rien pour se maintenir dans la voie d'améliorations qu'elle a inaugurée. — En paraissant deux fois au lieu d'une, elle a trouvé le secret, non-seulement de doubler le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La France élégante publie dans le courant de chaque année : — 1° 24 numéros, format grand in-8°,

édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur; — 2° 28 à 30 gravures de modes colorées, inédites, dessinées par M^{me} HÉLOÏSE LÉLOIR; — 3° 15 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre; — 4° 15 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants; — 5° 4 à 6 planches de tapisserie colorée ou de dessins pour crochet, filet et tricot; — 6° Environ 40 morceaux de musique, de chant et de piano; — 7° et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous les genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffit de citer les écrivains qui y concourent pour nous dispenser de tout éloge.

La France élégante a publié l'année dernière :

Le Capitaine Simon, par Paul Féval; Delphine, par M^{me} Clémence Robert; Berthe, par Pierre Zaccone; elle commence en ce moment la publication

d'Un Roman de M^{me} la C^{te} DASH

qui sera suivi de Nouvelles de MM. Des Essarts, Elie Berthet, Paul Féval, Emmanuel Gonzalès, Jules Sandeau, Etienne Enault, Jules Kergomard, Ponson du Terrail, Edmond About, Pierre Zaccone, M^{me} Anaïs Ségalas, comtesse Dash, Clémence Robert, Maria Delcambre, etc.

Il n'est point de recueils de ce genre qui puissent offrir une pareille réunion de talents divers et réellement distingués.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

Fu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,